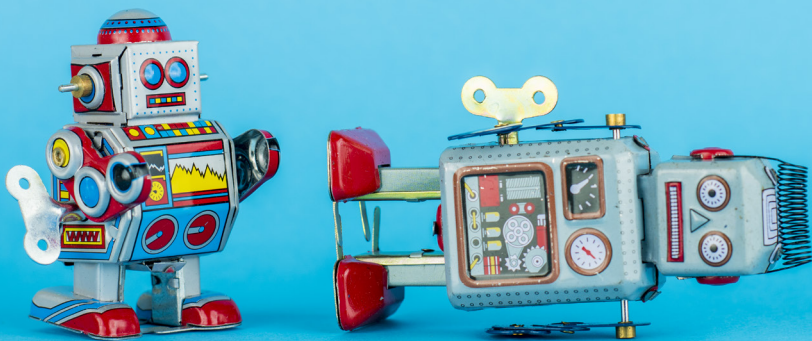


INSTITUT
MONTAIGNE



Protection sociale : une mise à jour vitale



RÉSUMÉ EXÉCUTIF MARS 2018

*Il n'est désir plus naturel
que le désir de connaissance*

INSTITUT
MONTAIGNE



Protection sociale : une mise à jour vitale

La protection sociale : plus de 700 milliards d'euros y sont consacrés chaque année, et pourtant, si peu de Français en comprennent le fonctionnement... Le système de protection sociale français représentait, en 2015, **plus de 32 % du PIB**. Hérité de l'après-guerre, il a pour mission de couvrir financièrement les citoyens faisant face à des risques sociaux (maladie, pauvreté, perte d'emploi...). Il repose sur les principes de solidarité et d'assurance, deux valeurs permettant de garantir à chaque citoyen une protection de qualité.

Pourtant, **la protection sociale « à la française » est aujourd'hui en péril** : son illisibilité, son inefficience au regard des sommes engagées, et les contraintes financières qui s'imposent à elle viennent remettre en question son fonctionnement. Au même moment, les nouvelles technologies apparaissent comme une opportunité sans précédent pour la réformer en profondeur.

Devant les nombreuses possibilités soulevées par l'utilisation de ces nouvelles technologies, force est de constater que **les acteurs de la protection sociale n'ont pas encore pleinement engagé leur transformation numérique**. Pour **les cinq risques considérés dans ce rapport** – maternité / famille, emploi, santé, pauvreté / exclusion sociale, vieillesse / survie – on constate une certaine frilosité quant aux dangers potentiels que représenteraient de telles évolutions. La santé, en particulier, pourrait être révolutionnée par un plus fort usage des nouvelles technologies. **La France demeure, par prudence, en retrait.**

Or, il semblerait que le jeu en vaille la chandelle, tant celles-ci permettraient, à terme :

- **De mieux servir** : les usagers doivent être les premiers bénéficiaires de ces évolutions, que ce soit en termes de qualité de service ou d'expérience utilisateur.
- **De mieux protéger** : les données disponibles et les outils mis à disposition des usagers doivent pouvoir permettre une plus grande protection de ces derniers et une meilleure prévention.
- **De mieux communiquer** : notre système de protection sociale est aujourd'hui illisible pour une grande partie de la population, alors qu'une meilleure information et une plus grande pédagogie permettraient d'impliquer davantage le citoyen.
- **De mieux gérer** : le numérique est un outil indispensable pour améliorer la gouvernance et le financement du système.

L'utilisation des nouvelles technologies doit être **un vecteur de transparence et de lisibilité du système**, rendant ainsi possible le passage d'une « solidarité de principe » à une « solidarité réelle », en identifiant les limites et les défauts de notre protection sociale et en réorientant les dispositifs d'aide vers ceux qui en ont le plus besoin. Le citoyen, davantage informé sur l'utilité de ses données et les droits auxquels il peut prétendre, sera ainsi l'acteur au cœur d'un système plus lisible, et plus efficace pour lutter contre les inégalités (économiques comme d'information).

Utiliser de façon plus systématique les outils numériques permettrait aussi d'**optimiser le fonctionnement de la protection sociale**. Des

gains de productivité pourraient être dégagés *via* l'automatisation des procédures, engendrant dans le même temps une simplification pour les usagers et la possibilité de verser des prestations plus individualisées. Le citoyen y trouverait grandement son compte, les échanges avec le système étant facilités, et les ressources mieux utilisées.

Par ailleurs, une plus grande ouverture et une meilleure exploitation des données seront **sources d'amélioration tant pour le citoyen que pour le système dans son ensemble**. Le passage d'une logique curative à une logique préventive, dans l'optique de délivrer des prestations mieux ciblées et plus adaptées aux besoins individuels, est conditionné par cet usage du *big data*. L'analyse des données permettra d'intervenir en amont et de façon individualisée dans la vie des citoyens, à moindre coût. Il est donc impératif de construire un régime juridique équilibré favorable à l'exploitation des données, au bénéfice de l'usager, tout en garantissant le respect de la vie privée de ce dernier. En outre, l'ouverture des données permettrait une meilleure information de tous les citoyens, notamment sur la qualité de l'offre de soins ou de formations, mettant fin à une asymétrie d'information qui pénalise jusqu'ici les plus défavorisés.

L'objectif fondamental de cette transition technologique est donc de **moderniser le système de protection sociale au bénéfice de l'usager**. Le numérique est un outil pour simplifier les procédures, personnaliser les interfaces, les prestations et les services. Il est indispensable pour que le citoyen comprenne pourquoi il finance le système de protection sociale, à quelles prestations il peut prétendre, et comment le système redistribue et répond aux besoins de ceux qui en ont vraiment. **C'est en clarifiant le système et ses objectifs que celui-ci recueillera l'adhésion de chacun.**

Pour ce faire, une réflexion doit être engagée, non seulement pour garantir l'avenir de notre modèle de protection sociale, mais aussi pour en renforcer les principes directeurs grâce aux technologies. C'est tout l'objet de ce rapport, qui vise à créer un cadre de pensée et à susciter l'organisation d'un débat public.

C'est dans cette optique que l'Institut Montaigne a étudié le système français de protection sociale, ses forces et ses faiblesses, ses interactions avec l'univers numérique et les transformations qui en garantiraient le bon fonctionnement. En découlent dix propositions concrètes à destination des pouvoirs publics :

PROPOSITIONS

6

Sur les principes de la protection sociale

Proposition n° 1

Faire du numérique **un levier pour renforcer la lisibilité et les valeurs** du système de protection sociale français. La clarification du fonctionnement du système permettra de susciter l'adhésion des citoyens et leur plus grande implication dans celui-ci. Cela implique de **distinguer de manière nette les droits sociaux qui doivent relever de la solidarité nationale de ceux qui doivent relever de la logique assurantielle.**

Proposition n° 2

Étendre le principe de solidarité au partage de données pseudonymisées de protection sociale qui sont une ressource, certes non financière, mais néanmoins vitale pour la transformation de l'État providence et son bon fonctionnement.

Il est nécessaire de **rendre plus facilement accessible et exploitable** l'ensemble des données non nominatives utiles aux opérateurs privés ainsi qu'aux citoyens dès lors que ceux-ci souhaitent mener des recherches ou développer des solutions contribuant à l'efficacité et à l'équité du système de protection sociale.

Cela passe notamment par **l'adoption d'une démarche politique incitative et non plus restrictive** concernant le traitement de données. Une plus grande place doit ainsi être attribuée au contrôle *a posteriori* des autorités – comme la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) – plutôt qu'au rôle principalement *ex-ante* qu'elles occupent aujourd'hui. Les données nominatives demeurent la propriété de l'individu.

Proposition n° 3

- Accélérer **la transition d'un modèle de protection sociale fondé sur le principe de réparation à un modèle tourné vers la prévention**, en s'aidant des technologies numériques.
- Dès lors, **considérer la formation – initiale et continue – comme relevant de la même logique que la protection sociale**, en tant que levier d'une action anticipée contre le risque de chômage.

Sur l'amélioration du service délivré au citoyen

Proposition n° 4

Faire de **l'amélioration de l'expérience utilisateur** – c'est-à-dire de la perception de l'interface par l'utilisateur selon les qualités ergonomiques et de contenu qu'elle propose – un prérequis pour toute transformation du système de protection sociale. Cela implique de faciliter l'accès à l'information et à la responsabilisation, en offrant à l'assuré une vision transversale de ses interactions avec le système de protection sociale.

Proposition n° 5

S'appuyer sur les technologies numériques pour **faciliter le calcul et le versement de l'ensemble des prestations sociales. Instaurer, à terme, un objectif de taux de recours de 100 %** pour ces prestations, mettant ainsi fin aux inégalités et asymétries d'informations qui peuvent subsister entre citoyens.

Entre temps :

- en application du principe « dites-le nous une fois », **adapter la déclaration fiscale annuelle pour qu'elle constitue également le support pour calculer l'ensemble des droits aux prestations sociales**, et actualiser ces droits en temps réel ;
- à terme, grâce aux technologies numériques qui permettent de gérer des systèmes d'information plus complexes et notamment de mieux apprécier les besoins des personnes et leur évolution, **encourager la fusion de l'ensemble des minima sociaux et des prestations au sein d'une allocation unique de Sécurité sociale**, ajustable en temps réel en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Sur la gestion et l'organisation du système de protection sociale

Proposition n° 6

Mettre en place un **grand plan national numérique pour la responsabilisation des acteurs**, visant à **lutter contre la fraude et les abus** aux prestations sociales, aux prélèvements sociaux et aux cotisations sociales, s'appuyant sur la technologie en y associant les services fiscaux.

Proposition n° 7

Dans une optique de fluidité de l'économie et d'équité de traitement, prendre en compte les modifications du marché du travail induites par la révolution numérique en encourageant **une harmonisation progressive des statuts des travailleurs vers un statut unique de l'actif**. Celui-ci intégrerait un socle minimal de couverture sociale pour chaque travailleur indépendamment de sa situation juridique à l'égard du droit du travail (indépendant ou salarié).

Proposition n° 8

Encourager un nouveau type de management public visant à faciliter la diffusion d'une culture numérique au sein de l'État. Pour ce faire, nommer un « **directeur de la transformation numérique** » (« *Chief Digital Officer* ») dédié à la protection sociale, disposant des moyens nécessaires pour construire un système doté d'une architecture numérique simple, souple et adaptée aux nombreuses évolutions technologiques à l'œuvre.

Proposition n° 9

Encourager **les collaborations entre secteurs public et privé dans le domaine de la protection sociale**, par la mise en place de conventions, de soutiens financiers, techniques, ou d'apport de données.

Pour ce faire, il est indispensable de passer outre les idées reçues visant à opposer les intérêts du secteur public et ceux du secteur privé, notamment dans le domaine de la santé. Seul **un travail commun efficace, intégrant l'ensemble des acteurs et ayant pour objectif primordial l'intérêt des citoyens** permettra de mettre en place un cadre propice à l'innovation.

Proposition n° 10

Il est proposé de retenir les principes directeurs suivants en matière d'accès aux données de protection sociale et de bon usage de celles-ci par les acteurs privés et publics, à savoir :

- **Écarter l'accès aux données si cela doit aboutir à une individualisation de la tarification** en fonction de l'appréciation des risques, qui serait contraire au principe de solidarité.
- **L'encourager s'il permet l'individualisation de la gestion du risque** dans le cadre d'un financement solidaire efficace et redistributif et s'il améliore l'expérience utilisateur.
- **Le contrôler a posteriori, de façon très punitive et réactive**, afin d'assurer la confiance des citoyens dans le dispositif d'accès aux données, et de réduire le risque d'abus à un niveau minimal.

INSTITUT MONTAIGNE



COMITÉ DIRECTEUR

PRÉSIDENT

Henri de Castris

VICE-PRÉSIDENT

David Azéma, associé, Perella Weinberg Partners
Jean-Dominique Senard, président, Michelin

Emmanuelle Barbara, *senior partner*, August Debouzy
Nicolas Baverez, avocat, Gibson Dunn & Crutcher
Marguerite Bérard-Andrieu, directeur du pôle Banque de détail en France, BNP Paribas
Jean-Pierre Clamadieu, président du comité exécutif, Solvay
Olivier Duhamel, président, Fondation nationale des sciences politiques
Mireille Faugère, conseiller maître, Cour des comptes
Christian Forestier, ancien recteur
Marwan Lahoud, ancien directeur général, Airbus
Natalie Rastoin, présidente, Ogilvy France
René Ricol, président, Ricol Lasteyrie Corporate finance
Arnaud Vaissié, président-directeur général et fondateur, International SOS
Philippe Wahl, président-directeur général, groupe La Poste

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Claude Bébéar, fondateur

CONSEIL D'ORIENTATION

PRÉSIDENT

Ezra Suleiman, professeur, Princeton University
Benoît d'Angelin, président, Ondra Partners
Frank Bournois, directeur général, ESCP Europe
Pierre Cahuc, professeur d'économie, École Polytechnique
Loraine Donnedieu de Vabres, avocate, associée gérante, Jeantet et Associés
Michel Godet, professeur, CNAM
Françoise Holder, administratrice, Groupe Holder
Philippe Josse, conseiller d'État
Marianne Laigneau, directrice des ressources humaines, Groupe EDF
Sophie Pedder, chef du Bureau de Paris, *The Economist*
Hélène Rey, professeur d'économie, *London Business School*
Laurent Bigorgne, directeur

INSTITUT MONTAIGNE



IL N'EST DÉSIR PLUS NATUREL QUE LE DÉSIR DE CONNAISSANCE

Protection sociale : une mise à jour vitale

Notre système de protection sociale, hérité de l'après-guerre, a pour mission de couvrir financièrement les citoyens face aux risques sociaux et repose sur les principes de solidarité et d'assurance. Socle du modèle social français, plus de 700 milliards d'euros lui sont consacrés chaque année. Pourtant, ce système est aujourd'hui menacé par sa complexité, son inefficacité et les contraintes financières qui s'imposent à lui.

Face à ce constat, le numérique apparaît aujourd'hui comme une opportunité sans précédent pour améliorer considérablement la relation entre le citoyen et sa protection sociale, en rendant celle-ci plus lisible, plus transparente, plus juste... mais aussi plus efficace au regard des sommes qui lui sont consacrées. Or, la protection sociale en France demeure aujourd'hui frileuse face au fort potentiel que représentent les nouvelles technologies.

C'est en ce sens que nous formulons dix propositions à destinations des pouvoirs publics : pour que la France se saisisse des opportunités offertes par les nouvelles technologies afin de renforcer les principes de la protection sociale, d'améliorer le service délivré au citoyen et d'optimiser la gestion et l'organisation du système.

Rejoignez-nous sur :



Suivez chaque semaine
notre actualité en vous abonnant
à notre newsletter sur :
www.institutmontaigne.org

Institut Montaigne
59, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. +33 (0)1 53 89 05 60 – www.institutmontaigne.org

ISSN 1771-6764
Mars 2018